

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR  
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Licence Professionnelle en alternance  
Animateur Qualité**

Les documents demandés sont obligatoires. Il est demandé de les présenter dans l'ordre suivant et rangés dans une pochette plastique perforée.  
**Le dossier est à envoyer impérativement complet (\*) avant le 25/08/2025**

- Dossier d'inscription complété, daté et signé,
- 1 photo d'identité actuelle (noter le nom, prénom et la formation au verso),
- Document d'identité **en cours de validité** : CNI, Passeport, etc...
- Le **CERFA signé** (*\*Ce document pourra être communiqué après la date limite de remise des dossiers, dans le cas où celui-ci serait en attente de signature ou si vous êtes encore en recherche d'une entreprise.*)
  - CERFA 10103\*10 ou FA 13 : Contrat d'apprentissage
  - CERFA 12434\*03 ou EJ 20 : Contrat de professionnalisation
- Message ou le courrier de décision d'admission,
- Copie du relevé des notes du baccalauréat (original récupéré auprès du lycée ou modèle Cyclade - **seul le modèle avec l'INE est autorisé**),
- Copie du relevé des notes du bac+2 ou attestation de réussite,
- Copie du certificat de participation de la situation militaire (Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou Journée Défense et Citoyenneté, recensement si JAPD non effectuée),
- Attestation d'**acquiescement de la CVEC** (Contribution Vie à la Etudiante et au Campus) obtenue à l'issue du paiement sur le site du CROUS <http://cvec.etudiant.gouv.fr>,
- Attestation annuelle de **responsabilité civile valide** sur la période universitaire (de septembre 2025 à juin 2026),
- Autorisation d'exploitation de l'image (à télécharger sur le site de l'IUT).
- Original** de la carte d'étudiant pour mise à jour (carte MUT), pour les étudiants déjà présents à l'IUT en 2024-2025,

**SELON VOTRE SITUATION**

Pour les personnes relevant de la **formation continue**, fournir selon les cas : la décision de Validation des Acquis, des documents Transition Pro, la convention de formation professionnelle, d'Aide au Retour à l'Emploi, le contrat de travail ou tout document justifiant votre situation.

Les alternants sont exonérés en totalité des droits d'inscription, **sur présentation du CERFA signé.**

**En l'absence du CERFA lors de l'inscription** : il faudra **vous acquiescer des droits d'inscription de 178€ payables en chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'UT Capitole.** Ce montant vous sera remboursé ultérieurement lors de la présentation du contrat d'apprentissage signé, sous réserve d'en faire la demande (demande de remboursement).

**Pour les candidats en Licence Professionnelle en Alternance Animateur Qualité :**

Le dossier est à envoyer impérativement complet (\*) avant le **25/08/2025**, à :

Campus XIIème Avenue – Inscriptions LP AQ

5 rue de Bruxelles

12000 RODEZ

Pour toutes questions complémentaires : [scolarite@iut-rodez.fr](mailto:scolarite@iut-rodez.fr).